

Travailler le 11 novembre !

Merci CHORUS !

CFTC DGFIP Bas-Rhin

Pour tous les utilisateurs de CHORUS : ministères de la Justice, de l'Intérieur ou de la Défense, et autres ministères le niveau d'alerte semble avoir été atteint ! Les responsables des services dépenses de ces ministères, utilisateurs du logiciel CHORUS ont demandé à l'**AIFE**, agence du MINEFI en charge de CHORUS de laisser le logiciel disponible le **mercredi 11 novembre** ! L'AIFE a elle-même relayé cette demande par mail auprès d'autres ministères. La situation dans les équipes utilisant CHORUS justifiait-elle de faire travailler des agents un jour férié ? Jugeons en plutôt.

UTILISATEURS HORS DGFIP

Nouvelle version, nouveaux problèmes

Depuis la montée de la dernière version CHORUS à l'été 2015, qui a obligé à sa fermeture du 8 au 15 juillet, les anomalies et les perturbations se multiplient. Les déconnexions sauvages sont devenues monnaie courante dans presque tous les services de tous les ministères. D'où des retards récurrents dans le traitement des factures, des subventions, marchés publics et titres de perception. Les appels téléphoniques se multiplient. Les agents ont affaire au mécontentement des fournisseurs pour lesquels la facture ne peut simplement pas être payée. Pis encore, les délais de traitement s'allongent ainsi que le nombre de **DP d'IM** (dépenses de paiement des intérêts moratoires) augmentent, conséquences de ces retards générés par les problèmes informatiques liés à CHORUS. Dans les services de dépenses, les utilisateurs du logiciels n'ont pas toujours, loin s'en faut, les réponses aux fiches DESK (fiches de remontées des problèmes ou suggestions). D'où les multiples relances auprès de l'AIFE.

Formations inadaptées : les formations sur CHORUS sont dispensées par l'AIFE à Paris. Elles ont un coût, 1 500 € par agent pour une durée de cinq jours, non remboursable. S'il n'y a pas eu d'annulation 36 heures auparavant. Les agents jugent ces formations très théoriques et très éloignées de la partie pratique des métiers. Les questions métiers ne sont pas prises en compte. Par exemple, les

révisions négatives de prix ne peuvent pas être saisis en l'état dans chorus, l'application ne le permettant pas. Les agents doivent déduire le montant négatif du montant dû.

Conséquences comptables DP d'IM : CHORUS génère automatiquement des DP d'IM sur des tiers non assujettis, comme par exemple les honoraires. De même, pour les factures dématérialisées, traitées dans les temps (soit en moins de 30 jours), l'application crée automatiquement des DP d'IM. Cela suppose une vérification et un nouveau calcul de chaque DP d'IM y afférent. Sur la première semaine de ce mois, des services

ont eu affaire à des refus de DP et d'IR pour les deux premiers trimestres 2015 car « non dus » ; retour dans la bannette des valideurs. **EJ baladeurs**: Des engagements juridiques d'une plateforme qui se baladent dans la bannette d'une autre plateforme. Par exemple deux EJ pour l'achat de missiles de la Direction générale de l'armement qui se trouvaient dans la bannette du Bloc 2 (d'une autre plateforme). Ou encore les EJ qui effectuent des allers retours entre les plateformes et un autre utilisateurs de CHORUSI sans être validés quand ils ne le sont pas deux fois d'où consommation à tort d'AE (Autorisation d'Engagement).

Les marchés et subventions : les marchés et subventions antérieurs à

CHORUS ne sont pas tous intégrés dans l'outil ou mal intégrés et pour des montants erronés. Les marchés publics issus de certaines applications interfacées ne sont pas toujours injectés dans Cœur CHORUS, ce qui alourdit la charge de travail des agents.

La **CFTC DGFIP du Bas-Rhin** s'est offusquée de l'ouverture des services de ces autres ministères le 11 novembre. La consultation exceptionnelle de l'applicatif a été confirmée. La **CFTC DGFIP 67** s'interroge sur la nécessité d'une telle mesure et les contraintes exercées sur les agents. Qu'en est-il des perturbations si fréquentes sur le travail des agents. La **CFTC DGFIP 67** demande une étude d'impact dans les services de la DRFiP utilisateurs de CHORUS.

La section CFTC DGFIP du Bas-Rhin

